



# COURSE DE GARÇONS DE CAFÉ

**SAMEDI 14 SEPTEMBRE**  
**CHAUMONT CENTRE-VILLE**

**16H00**

**Art. 1 : ORGANISATION.**

L'OMS et le JHM organisent une course de garçons de café le samedi 14 septembre 2024 au centre-ville de Chaumont.

**Art. 2 : PARTICIPATION ET INSCRIPTION.**

Cette course est ouverte à toute personne physique majeure.

-Inscription en ligne

<https://chronopro.net/produit/corrida-du-jhm-2024/> jusqu'au 11 septembre 23h59.

➤ Tarif : gratuit

-Inscription le 14 septembre (stand du jhm place des Halles) de 14h30 à 16h00 : dans la limite du nombre autorisé.

Le nombre de participants est limité à 40. Les premiers inscrits seront les candidats retenus.

La participation à la course entraîne l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

**Art. 3 : CONDITIONS GENERALES DE LA COURSE.**

Il s'agit d'une course de rapidité et d'agilité. Le type de pas autorisé est la marche rapide. La course n'est pas autorisée.

Tout concurrent surpris en train de courir sera immédiatement disqualifié.

Tout concurrent qui tentera de rajouter du liquide manquant, pendant la course sera immédiatement disqualifié.

Un départ en ligne "façon 24h du Mans" se fera à 16h, place de la Mairie. Il faudra alors aller chercher les plateaux. Les participants devront réaliser un circuit de 1.5 km, deux fois de suite, soit 3 km au total, suivant le parcours défini à l'avance et fléché.

Les horaires de départ pourront être modifiés par l'organisateur, pour des raisons de sécurité.

**Art. 4 : MATERIEL ET TENUE DU PLATEAU.**

Le matériel fourni par l'organisateur sur le plateau sera révélé au moment du départ.

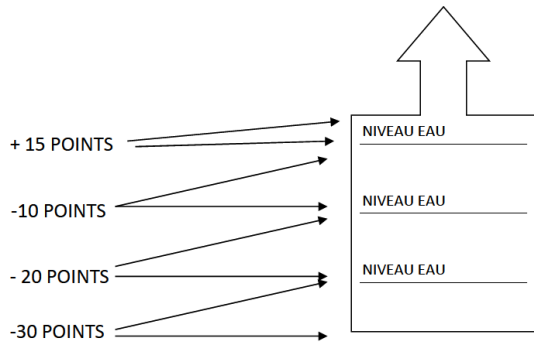
Le plateau devra être porté d'une seule main.

**Art. 5 : TENUE VESTIMENTAIRE.**

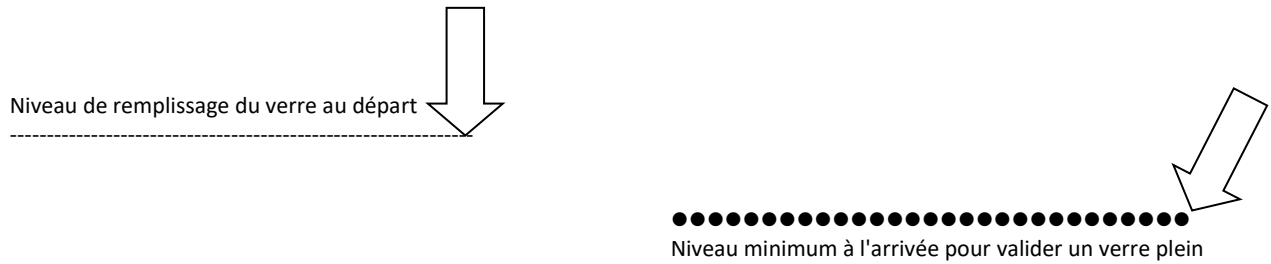
Chaque participant devra être vêtu soit d'une tenue noire et blanche, soit d'un déguisement qui lui permettra d'obtenir des points Bonus.

**Art. 6 : CLASSEMENT REALISE PAR POINTS DE BONUS ET DE PENALITES.**

- Le fait de participer permet au concurrent d'obtenir un capital de 100 points
- Le concurrent déguisé obtiendra d'office un bonus de 80 points
- Le concurrent vêtu d'une tenue noire et blanche obtiendra un bonus de 60 points, non cumulable avec un déguisement
- Le concurrent non déguisé, non vêtu d'une tenue noire et blanche ne recevra aucun point de bonus, ni de pénalités
  
- Ci-dessous, graduation de la bouteille, et les points attribués en fonction du niveau d'eau restant dans la bouteille



- Ci-dessous, graduation des verres :



- Ci-dessous, le tableau récapitulatif pour obtenir les points de bonus ou de pénalités :

A l'arrivée, les organisateurs vérifieront l'ensemble du plateau et détermineront le nombre de points perdus ou non.

<b>COMMENT GAGNER OU PERDRE DES POINTS</b>				
Nom Prénom		<b>Classement</b>		Points Obtenus
Candidat n°			Ordre d'arrivée	
<b>Les POINTS en ( + ) dit "BONUS"</b>				<b>Totaux</b>
<b>La participation</b>		100 POINTS		<b>100</b>
<b>Candidat Déguisé</b>		80 POINTS		
<b>Costume Noir et Blanc</b>		60 POINTS		
Le premier candidat qui arrive avec	le Plateau Complet	100 POINTS		
Le deuxième candidat qui arrive avec	le Plateau Complet	80 POINTS		
Le troisième candidat qui arrive avec	le Plateau Complet	60 POINTS		
A partir de la quatrième place	le Plateau Complet	40 POINTS		
La Bouteille	PLEINE	15 POINTS		
LES 3 VERRES	VERRE 1 PLEIN	10 POINTS		
	VERRE 2 PLEIN	20 POINTS		
	VERRE 3 PLEIN	30 POINTS		
<b>TOTAL POINTS BONUS</b>				
<b>Les POINTS en ( - ) dit "PENALITES"</b>				<b>Totaux</b>
La BOUTEILLE	MANQUE 1 NIVEAU DE GRADUATION	-10 POINTS		
	MANQUE 2 NIVEAU DE GRADUATION	-20 POINTS		
	MANQUE 3 NIVEAU DE GRADUATION	-30 POINTS		
	MANQUE LA BOUTEILLE	-40 POINTS		
LES 3 VERRES	VERRE 1 VIDE	-10 POINTS		
	VERRE 1 MANQUANT	-20 POINTS		
	VERRE 2 VIDE	-15 POINTS		
	VERRE 2 MANQUANT	-25 POINTS		
	VERRE 3 VIDE	-30 POINTS		
	VERRE 3 MANQUANT	-35 POINTS		
<b>TOTAL POINTS PENALITES</b>				
<b>TOTAL BONUS - PENALITES</b>				

**Art. 7 : CLASSEMENT.**

Seuls les plateaux arrivés complets : avec le plateau, le matériel fourni au départ sur le plateau, rempli ou non de leur contenu, pourront prétendre à un classement de rapidité pour obtenir pour le 1er, 100 points, le 2ème 80 points et le 3ème 60 points. Tous les autres candidats arrivant avec leur plateau également complet se verront attribuer 40 points.

Une fois le plateau posé, il ne pourra plus être touché par le candidat. Celui-ci devra déposer devant son plateau son dossard, et à partir de ce moment, l'application des points bonus et de pénalités sera appliquée en fonction des barèmes imposés plus haut.

Pour établir le classement, seront totalisés les points de bonus – les points de pénalités. Le total le plus fort permettra d'obtenir le tiercé gagnant. En cas d'égalité de points, l'avantage sera donné au candidat arrivé le premier sur la ligne d'arrivée.

**Art. 8 : RECOMPENSES.**

Des lots récompenseront les 3 meilleurs concurrents.

**Art. 9 : RESPONSABILITE.**

L'association décline toute responsabilité en cas d'accident.

**Art. 10 : PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES.**

L'OMS est très vigilante à la protection des données personnelles et s'engage à assurer la sécurité et la confidentialité des données personnelles conformément à la réglementation en vigueur Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données) ci-après dénommée « RGPD », notamment en prenant toutes précautions utiles pour empêcher que ces données soit déformées, endommagées ou que des tiers non autorisés y aient accès.

Lors de son inscription à l'évènement organisé par l'OMS, le concurrent est informé et accepte que ses données personnelles soient collectées.

a) Données collectées

Données nécessaires à l'inscription pour l'Evènement sportif organisé par l'OMS :

Pour s'inscrire le concurrent doit fournir des données obligatoires : nom, prénoms, date de naissance, genre, nationalité, adresse électronique, téléphone portable, adresse postale, langue, certificat médical pour aptitude à la compétition ou attestation PPS, nom du club adhérent.

b) Identité du responsable du traitement

L'OMS dont le siège social est 24 rue des Platanes 52000 Chaumont, France, représentée par son Président, Monsieur Thomas Bougueliane est responsable du traitement des données à caractère personnel. Contact : oms.chaumont@orange.fr.

c) Finalités du traitement

L'OMS utilise et exploite les données personnelles du concurrent aux fins de :

- gestion et validation des inscriptions à l'Evènement,
- gestion de la relation information avec celui-ci par email et/ou SMS concernant l'Evènement (confirmation de la bonne prise en compte de l'inscription, confirmation de la validation ou du refus de l'inscription, information sur l'évènement, information sur les résultats, etc.),
- envoi d'enquêtes de satisfaction réalisées à des fins scientifiques et statistiques (par le biais de sondages ou de questionnaires),
- à l'issue de l'évènement, les informations liées à leur prestations sportive (notamment, résultats, photos et vidéos) sont publiées sur chronopro.net, oms-chaumont.com, athle.fr et jhm.fr. Lesdits résultats étant susceptibles d'être repris par tout média.

d) Conservation des données

Les données du concurrent sont conservées pendant la durée nécessaire au regard des finalités précédemment exposées.

e) Destinataires des données

Les données personnelles collectées lors de l'inscription en ligne et sur place sont susceptibles d'être communiquées :

- aux services internes de l'OMS (salariés et bénévoles), gestion et validation des inscriptions à l'Evènement,
- au chronométrateur de l'OMS qui intervient et contribue directement à la gestion des inscriptions et à l'organisation de l'Evènement. Il peut également envoyer des newsletters sur des manifestations sportives à venir.
- au jhm en lien avec l'Evènement (informations diverses)
- au jhm avec l'accord du concurrent, afin de proposer des produits et ou services ou à des fins de prospections commerciales et ou de communications publicitaires.

f) Opposition du concurrent

Si le concurrent souhaite s'opposer à une telle publication pour un motif légitime, il doit impérativement communiquer cette décision, par écrit, à l'adresse OMS 24 rue des Platanes 52000 CHAUMONT et ce au plus tard trente jours avant l'évènement afin que les mesures adéquates soient prises.

En dehors des cas énoncés ci-dessus, l'OMS s'engage à ne pas vendre, louer, céder ni donner accès à des tiers les données collectées sans un consentement préalable, à moins d'y être contraint en raison d'un motif légitime (obligation légale, réquisition, lutte contre la fraude ou l'abus, exercice des droits de la défense, etc.).

Il convient au participant de signaler son opposition directement à :

- [technique@jhm.fr](mailto:technique@jhm.fr) concernant la prospection commerciale du jhm,
- [bagraph@chronopro.net](mailto:bagraph@chronopro.net) concernant l'envoi de newsletters.

**Art. 11 : DROIT A L'IMAGE.**

Tous les participants, autorisent l'OMS et le JHM à utiliser leurs noms et prénoms et éventuellement leurs photographies dans toute manifestation promotionnelle liée au présent concours sans que cette utilisation puisse donner lieu à une quelconque contrepartie.



OMS de Chaumont  
Maison des Associations  
24, rue des Platanes 52000 Chaumont  
03 25 03 63 26 - <https://www.oms-chaumont.com/>  
[oms.chaumont@orange.fr](mailto:oms.chaumont@orange.fr)